



**COMPTE RENDU
 DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance ordinaire du 21 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-un janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Mmes Coudray, Loisel, M. Destouches, Mmes Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Absents excusés : M. Pivert (pouvoir à M. Antongiorgi), M. Bayon (pouvoir à M. Martin), Mme Chevallier (pouvoir à M. Destouches), M. Rousseau (pouvoir à Mme Antongiorgi), M. Mabrouk.

Secrétaire de séance : Madame Antongiorgi

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE MAINTENON : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (FDI).

Délibération n° 2020-01

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide

- D'approuver la création et le marquage au sol de places de stationnement rue de Maintenon pour un montant estimatif de 3 805,00 € HT, soit 4 566,00 € TTC.
- De solliciter à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds D'Aide à l'Investissement (FDI) 2020.

BUDGET COMMUNE : subvention d'équilibre au profit du budget « commerce ».

Délibération n° 2020-02

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme que la somme de 5 000 € prévu au budget communal 2019 correspond à une subvention d'équilibre à verser au budget « commerce » 2019.

CCPEIDF : convention de transfert de la compétence « assainissement collectif ».

Délibération n° 2020-03

Après l'étude du projet de convention, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention modifiée

PERSONNEL : renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire.

Délibération n° 2020-04

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de charger le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé et se réserve le droit d'y adhérer.

ESPACE MUSEAL HELENE BOUCHER : convention de gestion avec l'association « Les Amis de Yermenonville ».

Délibération n° 2020-05

Après l'étude du projet de convention, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PERSONNEL : création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Délibération n° 2020-06

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, refuse la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe.

PERSONNEL : création d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Délibération n° 2020-07

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Compte rendus des syndicats et des commissions.

- Commission « Communication et information » :
Le Petit Journal est chez l'imprimeur. Il sera distribué prochainement à la population.

Questions et affaires diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

Séance levée à 22 h 35

**Le Maire,
Bernard MARTIN**

INFORMATIONS DIVERSES

INSEE – RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'enquête de recensement sur la commune débutera **le 16 janvier 2020 et se terminera le 15 février 2020.**

Madame Sandrine DORAT (Boigneville) et Madame Chantal MERCIER (Yermenonville) ont été nommées agents recenseurs. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Aux termes de l'article L17 du code électoral, les listes électorales sont permanentes. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin, soit le vendredi 7 février 2020 pour les futures élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Les électeurs peuvent s'inscrire en mairie (se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile) ou déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur le site « service-public.fr ». La mairie sera exceptionnelle ouverte le vendredi 7 février 2020 de 10h00 à 12h00.

BIBLIOTHÈQUE

Retrouvez-nous sur notre page Facebook « bibliothèque de Yermenonville » pour suivre les animations et les nouveautés qui nous arrivent tous les deux mois.

Horaires d'ouverture

Le mardi de 16h45 à 18 h 45

Le samedi de 10h30 à 12h30

« **L'Heure du conte** » a lieu le dernier samedi de chaque mois à 11h15 à la bibliothèque.